



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 18 JUIN 2016

Les fruits et légumes attendent le soleil

AGRICULTURE L'interprofession fête ses fruits et légumes cette semaine. À cause du printemps pluvieux, la récolte dans le Sud-Ouest est décalée de cinq à dix jours selon les produits

MICHEL MONTEIL
m.montell@sudouest.fr

Il a fallu pas moins de 240 kilos de fraises pour garnir la tarte géante servie le 15 mai à Vergt (Dordogne), à la Fête de la fraise et des fleurs. Après les précoces et aciculées gariguettes, cueillies depuis février dans les serres, les fruits de pleine terre arrivent sur les étals.

Ainsi, le Sud-Ouest ouvre sa saison des fruits et légumes. La région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) alimente le Top 10 des fruits et légumes les plus consommés en France, avec les pommes, les pêches, les kiwis, les fraises, les tomates, les carottes, les melons, les salades, les courgettes et les concombres.

ALPC est la première région productrice de melons et elle récolte près du tiers des asperges, des carottes, des tomates, des fraises, des haricots verts, ainsi que la moitié des kiwis, 90 % du maïs doux et 17 % des pommes de terre primeur.

Pluie sur la floraison

Avis aux consommateurs : hormis ceux qui sont sous serres, les fruits et les légumes arriveront cette année avec un peu de retard dans les rayons. La faute à l'hiver doux et au printemps pluvieux. « Les aléas climatiques ont endommagé la production », constate Christian Soler, producteur d'abricots, de pêches et de nectarines. La pluie, voire la grêle, ont eu un impact négatif, ça et là, lors de la floraison. « Le printemps a été difficile et la protection est loin

L'interdiction, le 1^{er} février, de l'insecticide diméthoate a conduit des producteurs de cerises à renoncer à tout traitement

« d'être simple », constate Daniel Sauvaitre, producteur de pommes et de poires à Reignac (Charente). Le décalage de la récolte varie selon les zones géographiques et les variétés. Le retour ou non du soleil aura un effet décisif. « Aujourd'hui, le raisin chasselas est en pleine floraison, il nous faudrait de la chaleur mais la saison a déjà pris cinq ou six jours de retard », constate Jean-Michel Capel, arboriculteur dans la vallée de la Garonne.

Les fruits rouges d'été seront cueillis deux semaines plus tard que l'an dernier. Idem pour les gariguettes de pleine terre. En pommes, « cela se présente globalement bien », estime Daniel Sauvaitre. Toutefois,

des fruits ont tendance à tomber tôt ; cet éclaircissage naturel pourrait avoir un effet sur la récolte finale.

Des cerises sans insecticide

Côté volumes, 2016 s'annonce dans la fourchette basse pour la plupart des fruits. Le ministère de l'Agriculture prévoit un recul de 21 % de la production d'abricots et de 11 % pour les cerises.

Non seulement la pluie a fait éclater ces fruits, mais l'interdiction, le 1^{er} février, de l'insecticide diméthoate a conduit des producteurs à renoncer à tout traitement, la solution naturelle conseillée étant trop chère

pour eux. Cette année, le temps des cerises sera vraiment court et coûteux. Les volumes seront aussi en recul pour les pêches et les prunes (de 10 à 15 %).

Le climat des prochaines semaines donnera la tonalité de la saison 2016. « Le melon fait partie des produits météo-sensibles, il faut du soleil pour le récolter et du soleil pour donner envie de le consommer », résume Bernard Miozzo, animateur de l'interprofession melon. Conjuguée avec la qualité du produit, cette subtile combinaison déterminera le prix dans les rayons.

Alerte sur les tomates

Les producteurs du Sud-Ouest espèrent ne pas revivre cette année la crise des fruits d'été de l'an dernier, accentuée par l'embargo russe sur les importations. Les producteurs de tomates ont toutefois tiré une sonnette d'alarme le mois dernier : le temps et la hausse de la production en Europe du Nord ont fait dégringoler la consommation et les prix, jusqu'à 50 % sur certaines variétés.

Pour soutenir la filière nationale, l'interprofession Interfel a lancé samedi dernier pour dix jours une campagne sur le thème « La fête des fruits et légumes frais », avec des animations dans plusieurs dizaines de villes de la région. Le 26 mai, à Moissac, les producteurs de prunes ont annoncé l'ouverture d'un compte sur Facebook avec des vidéos à l'humour décalé. Parce que, estiment-ils, les fruits de saison peuvent regagner du terrain en ciblant les « jeunes et jeunes parents hyperconnectés ».

« Zéro résidu plutôt que zéro pesticide »

TRAITEMENTS Le président de l'Association des producteurs du Sud-Ouest veut privilégier l'absence de traces de phytosanitaires, jugés incontournables



François Lafitte dénonce « l'attitude schizophrène de la puissance publique ». ARCHIVES DAVID LE DEODIC / SUD OUEST

François Lafitte est un producteur landais de kiwis, dont une partie en bio. Il est aussi le président de l'Association des producteurs de fruits et légumes (Apfel) du Sud-Ouest.

Vendredi dernier, à Agen, lors de l'assemblée générale de cette organisation implantée en Aquitaine-Charente et Midi-Pyrénées, il a été très clair : ces cultures-là, en tout cas une grande partie d'entre elles, ne peuvent pas se passer de protection phytosanitaire.

« L'objectif à atteindre n'est pas la disparition des pratiques et usages de phytosanitaires de synthèse, mais bien d'obtenir un fruit ou un légume sans résidu phytosanitaire au stade de la consommation », a proclamé François Lafitte, fustigeant « l'attitude schizophrène de la puissance publique », les propos des élus politiques « qui n'ont rien compris à nos métiers » et les ré-

centes déclarations anti-pesticides de Bernard Farges, président du CTVB.

Pour l'association Apfel, le « challenge colossal » soumis aux chercheurs et aux laboratoires est de parvenir, d'ici cinq à dix ans, à des fruits et légumes certifiés sans résidu. Un challenge possible, selon François Lafitte, qui a cité en exemple la démarche « vergers écoresponsables », initiée en 2010 par les producteurs de pommes et de poires.

« Le manque d'envie »

Cet appel a été lancé sur fond de morosité des producteurs du Sud-Ouest, concernés eux aussi par une baisse de 24 % de la production française au cours de 15 dernières années.

Soumis à une grande distribution qui écoule 80 % de leur production, arboriculteurs et maraîchers ont connu des campagnes 2014 et 2015 qualifiées de « difficiles » en raison d'orages, de la con-

currence des producteurs d'autres pays européens, des effets de l'embargo russe sur les importations et de la baisse des aides publiques à la recherche et à l'expérimentation.

« Ce qui me frappe aujourd'hui, c'est le manque d'envie », confesse François Lafitte à propos d'une filière qui, globalement, « ne gagne pas suffisamment d'argent » et « n'a plus ni les moyens ni le moral pour investir ».

L'Apfel devrait toutefois se renforcer en élargissant son terrain d'action au Languedoc-Roussillon via un partenariat avec la future Fédération des producteurs de fruits et légumes de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Enfin, sur fond de traitement des vergers et d'action régionale, l'association a regretté la politique de la Région ALPC qui, dans l'attribution des aides européennes à la rénovation du verger, privilégie les producteurs bio. « 90 % des projets sont de ce fait laissés de côté ! »

M. M.

Un panier à 1,12 euro par jour

Avec des prix oscillant entre 8 et 10 euros le kilo, les cerises sont chères cette année. Ce tarif à des raisons objectives (lire ci-contre) et rien n'indique que les cours de tous les fruits d'été flamberont cette année.

« En la matière, faire de la prospective est compliqué, explique Éric Hénaux, directeur régional Aquitaine-Limousin de Terre Azur (groupe Pomona). On avait bien travaillé en mars, mais dès avril, le climat a fait que le marché est en dessous de nos attentes. Dès qu'il y aura un rayon de soleil, les gens se mettront à consommer. »

UNPIC DE PRIX EN 2013

Comme chaque année, les premières gariguettes et les premiers melons du Sud-Ouest arrivent plus chers que leurs concurrents espagnols. « Puis une régulation s'opère et le marché propose des produits abordables pour tous les porte-monnaie », explique Éric Hénaux.

Il manque aujourd'hui le soleil et la chaleur qui accéléreront les achats par des consommateurs ravis de se sentir enfin en été. Juin, juillet et août sont en effet les plus gros mois d'activité pour les fruits et légumes de la région.

S'il existe des variations ponctuelles, en fonction d'un accident climatique, d'une récolte trop faible ou trop importante, le prix des fruits et des légumes marque une relative stabilité dans la durée.

Depuis 2007, l'association Familles rurales anime en juin et juillet un observatoire du prix de huit fruits

et de huit légumes de grande consommation. Le prix moyen d'un kilo de fruits, qui était de 3,17 € en 2007, a atteint 3,48 € en 2015. L'année où la corbeille a été la plus coûteuse à garnir a été 2013, avec un prix moyen de 3,78 €. Par contre, en 2009, elle ne revenait qu'à 2,96 €.

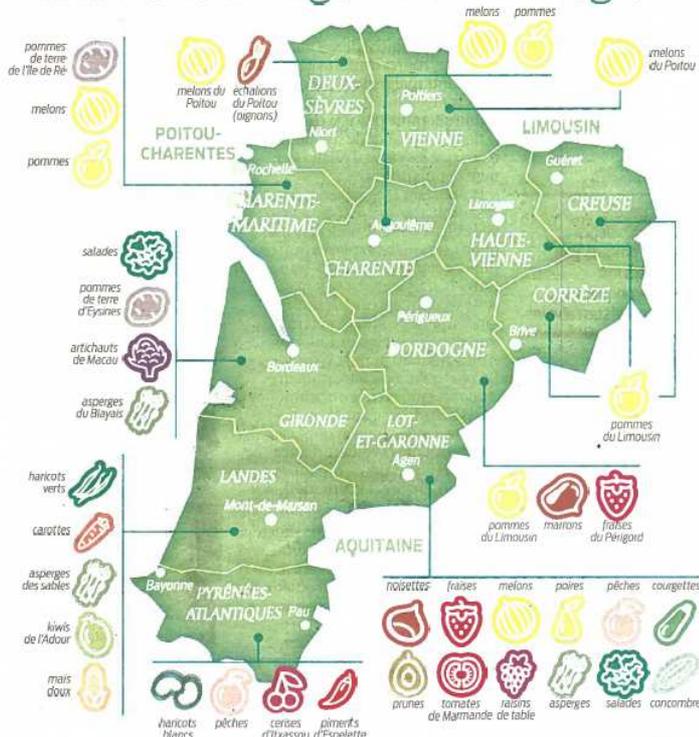
La même stabilité se retrouve du côté des légumes, avec un panier moyen de 2 euros le kilo en 2007 et de 2,1 € le kilo en 2015. Là aussi, le prix le plus haut (2,21 €) se situe en 2013, et les plus bas (1,81 €), en 2009. De 2007 à 2015, la hausse du prix moyen des fruits a été de 10 % ; celle des légumes, de 5 %.

LES SENIORS LES AIMENT

La chaleur de l'été 2015 avait entraîné une hausse des prix des fruits (+5,9 % par rapport à 2014), malgré une stagnation des quantités achetées. Même tendance pour les légumes (+4,2 %), selon les études de l'organisme public FranceAgriMer. Celui-ci relève que « les plus gros acheteurs de fruits et de légumes sont les sexagénaires et les septuagénaires... de manière très prononcée » : ils représentent en effet près de la moitié des achats.

Sur la base des prix de l'été dernier et en suivant la recommandation de manger cinq fruits et légumes par jour ou 400 grammes (préconisation de l'Organisation mondiale de la santé), Familles rurales a calculé qu'il en coûterait 1,12 € par personne et par jour. Soit 68 euros mensuels pour un couple sans enfant et 136 euros pour une famille avec deux enfants de plus de 10 ans.

Les fruits et légumes de la région



Hollande prêt à une primaire ?

POLITIQUE Le président se laisse le champ libre pour 2017, alors que le PS débat aujourd'hui à huis clos de la question

BRUNO DIVE, RÉDACTION PARISIENNE
b.dive@sudouest.fr

François Hollande finira-t-il par se soumettre à la procédure de la primaire au sein du Parti socialiste ? C'est ce qu'il avait l'air de laisser entendre au début de cette semaine. « Si le président est candidat, il fera ce que le parti dont il est issu lui demandera », confiait-il à quelques journalistes. La confiance était de taille, et surtout la position nouvelle.

Jusqu'à présent, Hollande avait toujours expliqué qu'un président sortant ne pouvait pas se soumettre à une primaire. Même si celle-ci est expressément prévue dans les statuts du parti (qu'il avait approuvés), lorsque Martine Aubry, alors premier secrétaire, en avait fait inscrire le principe en 2009.

Le beau rôle

Mais, comme il arrive souvent avec François Hollande, la petite phrase peut se lire dans les deux sens. C'est peut-être aussi parce que le PS s'ap-

prêterait à modifier ses statuts, pour ne plus rendre la primaire obligatoire si l'un des siens est président sortant, que l'actuel locataire de l'Élysée a fait cette confidence.

Il se donnerait ainsi le beau rôle, feignant d'accepter de se plier à la règle édictée par son ancien parti, tout en sachant que celui-ci est en train de la modifier... Et évitant ainsi cette primaire dont il n'a jamais vraiment voulu.

Une primaire lui permettrait de se légitimer, par exemple face à Arnaud Montebourg

tion des statuts, au grand dam des députés frondeurs, qui réclament une primaire. La question sera abordée aujourd'hui lors d'un conseil national du PS qui se réunira à huis clos, comme toujours quand il s'agit de sujets sensibles.

Hier, le patron du PS a en tout cas annoncé qu'il allait proposer aux so-

cialistes d'organiser une primaire de la gauche de gouvernement, qui pourrait se dérouler « les deux derniers week-ends de janvier 2017, si la primaire de toute la gauche était impossible en décembre ».

On peut d'ailleurs se demander si François Hollande n'aurait pas intérêt à passer par cette primaire du PS. Un sondage TNS Sofres, publié dans « Le Figaro » hier, montre que le président sortant reste le candidat préféré (de peu) des sympathisants socialistes, juste devant Manuel Valls et Emmanuel Macron, qui ne se présenteront pas contre lui.

Une primaire (souhaitée par 87 % des sympathisants) lui permettrait ainsi de se relégitimer, par exemple face à un Arnaud Montebourg qui menace déjà de se présenter directement au premier tour, si on ne le laisse pas défier le président sortant en interne.

En tacticien consommé, François Hollande a toujours en tête le calendrier: Il attend « beaucoup » de la primaire des Républicains, qui va monopoliser l'actualité jusqu'en no-



La popularité du président est pour l'instant au plus bas. PHOTO AFP

vembre : à savoir des divisions et une surenchère à droite qui permettra, espère-t-il, de se rassembler. S'il a fixé à décembre la date à laquelle il annoncera s'il se représente ou non, c'est aussi pour laisser au PS le temps d'organiser une primaire, quel que soit le cas de figure.

Éternel optimiste

Car François Hollande, l'éternel optimiste, en est persuadé : une fois la loi travail adoptée (en juillet) et entrée en vigueur (en septembre), les tensions vont s'apaiser à gauche. Il n'attend plus rien de la gauche ra-

dicale : « Elle ne sera pas moins hostile et elle a son candidat », remarque-t-on à l'Élysée. Mais, ajoute-t-on, « tous les fantasmes autour du texte vont se dissiper et cela peut avoir des conséquences au sein du PS ».

S'il se représente - ce qui est aujourd'hui probable mais pas tout à fait acquis -, François Hollande pourrait donc innover doublement. D'abord en se lançant très tôt dans la bataille, dès décembre - jamais un président sortant ne s'est représenté aussi tôt. La seconde innovation pourrait résider dans sa participation à une primaire.

Ils sont d'accord sur leurs désaccords

LOI TRAVAIL Philippe Martinez et Myriam El Khomri se sont rencontrés hier sans parvenir à un compromis... comme prévu

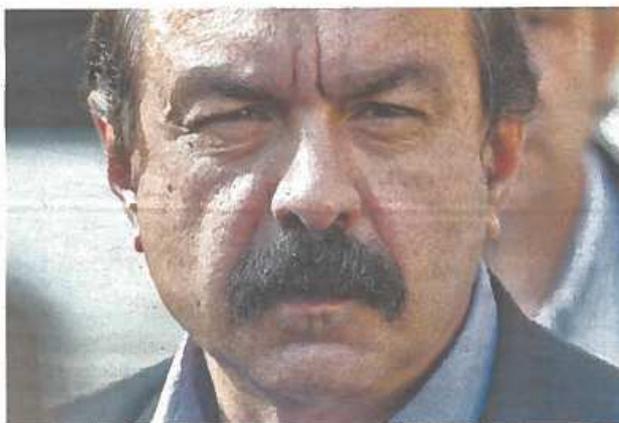
La ministre du Travail et le secrétaire général de la CGT ont fait le constat de leurs désaccords persistants sur la loi travail, hier, à l'issue d'une rencontre très attendue, la première depuis début mars, qui leur a toutefois permis de renouer le dialogue.

Parmi les divergences avec le gouvernement, il a cité les questions « des licenciements économiques, de la médecine du travail, du référendum » d'entreprise. « Il faut retirer ou réécrire ces articles », a-t-il insisté. Il a fait des propositions en ce sens à Myriam El Khomri, qui a assuré qu'elle allait les « regarder attentivement ».

Pas de retraits d'articles

Toutefois, le gouvernement ne retirera pas les articles qui fâchent la CGT. « Enrichir le texte oui, mais sans en dénaturer la philosophie, c'est très clair de ce point de vue, et notamment la primauté de l'accord d'entreprise en matière de temps de travail », a-t-elle déclaré.

L'article 2, consacrant la primauté des accords d'entreprise sur la branche, a fait l'objet de débats extrêmement tendus au Sénat jeudi, avec près de 200 amendements dé-



Le leader de la CGT est déterminé à faire abroger le texte. PHOTO EPA

posés. Manuel Valls a prévenu que cet article « ira jusqu'au bout ».

Mouvements les 23 et 28

Le 23 juin, l'intersyndicale appelle à des grèves, rassemblements, manifestations. Le 28 juin, jour du vote au Sénat, nouvelles grèves et manifestations. Elle compte aussi remettre les résultats de la votation citoyenne qu'elle a organisée à la présidence de la République.

Dix personnes qui avaient été in-

terpellées après des affrontements lors de cette manifestation ont été condamnées à des peines allant de six mois avec sursis à quatre mois de prison ferme, a-t-on appris hier de source judiciaire.

Une information judiciaire a par ailleurs été ouverte concernant un jeune homme grièvement blessé par une grenade de la police lors de la manifestation parisienne du 26 mai, a annoncé vendredi le parquet.

« Le sort du Rouillacais est entre vos mains »

POLITIQUE Les élus du Rouillacais ont prié le Conseil municipal de voter pour leur autonomie.

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Les élus du Rouillacais ont déposé hier à la préfecture d'Angoulême la pétition appuyant leur volonté de ne pas rejoindre la future Communauté d'agglomération de Cognac. Christian Vignaud, le président de la CdC du Rouillacais, revendique près de 3 000 signatures. Accompagné de François-Xavier Labrousse, maire de Saint-Amant-de-Nouère, il est venu jeudi soir plaider sa cause devant le Conseil municipal de Cognac.

Ce sera peut-être ce dernier qui fera pencher définitivement la balance lors de sa prochaine séance, mardi 19 juillet. Pour que le Rouillacais garde une chance de rester indépendant, il faut que la moitié (plus une) des 80 communes de l'Ouest Charente, représentant plus de la moitié des habitants, se prononce contre la carte proposée par le préfet. Soit 41 communes, pour environ 41 000 habitants. Sans le soutien de Cognac, qui pèse à elle seule près d'un quart de la population, le pari semble quasi impossible.

« Ce n'est pas un caprice »

Les élus du Rouillacais ont donc appuyé fortement sur la fibre démocratique pour convaincre leurs collègues. Christian Vignaud vilipende la loi Notre réformant les territoires, car elle ne laisse pas ceux-ci décider pour eux-mêmes. « Notre sort est entre vos mains. Je vous demande de respecter la motivation des élus du Rouillacais. Ce n'est pas un caprice. Notre territoire a une vraie identité. » « Cette fronde n'est pas politi-



François-Xavier Labrousse et Christian Vignaud ont plaidé leur cause à Cognac, jeudi soir. MICHEL AMAT

que. C'est la quasi-totalité des élus qui souhaite aujourd'hui que le Rouillacais reste seul. La population

« Que l'on donne le droit au préfet de passer outre, je trouve ça stupéfiant »

Rouillacais ne vienne pas avec nous. On a plein de choses à faire ensemble, comme cela se passe déjà dans le cadre du syndicat de Pays. On a un pôle économique majeur en commun : le cognac. On peut aussi travailler ensemble dans le domaine de la culture », avance-t-il, tout en no-

tant « ne pouvoir ignorer » la volonté exprimée par ses homologues.

« Dictature préfectorale »

Le maire se garde de prendre position, laissant les conseillers municipaux libres de leur choix. L'opposition, elle, a tranché. S'il entend le discours du Rouillacais, Noël Belliot, chef de file de la droite, juge que la réforme territoriale a déjà trop tardé en France. Il parie sur la disparition des Départements, tandis que les agglomérations s'imposeront comme des « communautés de services ». « Je ne pense pas qu'une CdC de 10 000 habitants puisse avoir les mêmes opportunités qu'une agglomération. » Il appuiera l'intégration de Rouillac. Inversement, la FN Isabelle Lassalle soutient leur démarche contre « la dictature préfecto-

rale qui ne permet pas l'expression de la démocratie. »

Élu PS, Claude Guindet s'interroge sur un « double langage ». « Vous dites que vous êtes susceptible de rejoindre dans un deuxième temps Angoulême et Cognac, puis que vous voulez rester seul. Il faut trancher. » « Oui, nous voulons rester seul, mais on a besoin de vous », répond François-Xavier Labrousse. « Pas convaincu par l'argumentaire de fond », le Vert Jean-François Hérouard se dit lui sensible au credo démocratique. « Que l'on donne le droit au préfet de passer outre, je trouve ça stupéfiant. » Ce sera en effet le préfet qui prendra la décision ultime. Christian Vignaud veut croire qu'il respectera alors le vote du territoire. Mais il est loin d'être dit qu'il penche en sa faveur.

Règlement intérieur pour la police

AU FIL DES DOSSIERS Quelques éléments adoptés par le Conseil jeudi soir



L'armement des policiers change la donne. PHOTO ARCHIVES 1 G.

Suite à la dotation de la police municipale en armes de poing et en Taser, il est apparu nécessaire de réaliser un règlement intérieur. Il condense les notes de service et expose de façon « explicite » le cadre d'utilisation des armes et le cadre d'intervention des agents. « Les premières armes, des Tasers, vont arriver », indique le maire, Michel Gourinchas.

Diagnostic des bases fiscales

Une étude des bases fiscales pour les entreprises et les ménages va être confiée à la société Écofinances, afin

de rectifier d'éventuelles données erronées. Le prestataire se rémunère sur la base de 30 % des produits fiscaux obtenus par cette démarche.

Chantier des quais

Alors qu'un dossier abordait le financement du réaménagement des quais, la divers droite Émilie Richaud a signalé une action menée par la Ville d'Angoulême pour « préparer » les entreprises locales à remporter les appels d'offres. Le maire Michel Gourinchas précise qu'une démarche similaire avait été menée à Co-

gnac en 2009, avec la Chambre de commerce et d'industrie. « Je suis prêt à ce que l'on renouvelle l'opération. »

Le coût de l'incendie

La remise en état d'un couloir de l'église Saint-Léger, une issue de secours abîmée par un incendie, s'élève à 68 960 euros, pris en charge par les assurances. Claude Guindet, conseiller délégué qui veille avec soin à l'intégrité du patrimoine religieux, a stigmatisé au passage « la bêtise humaine » à l'origine de ces dégâts.

Des options qui rapportent

LYCÉE BEAULIEU Classe européenne, informatique, les options proposées aux élèves sont diverses et bénéfiques pour le bac

À l'heure où les élèves de terminale sont entrés de plain-pied dans les épreuves du bac, il n'est pas inutile de rappeler que des options peuvent permettre d'engranger des points précieux pour l'obtention du fameux examen.

Et de ce côté-là, le lycée Beaulieu n'est pas avare de propositions. L'enseignement du chinois (« Sud Ouest » du 17 mai) avait déjà été évoqué, mais ce n'est pas le seul. Ainsi, les élèves de terminale scientifique ont la possibilité, depuis trois ans, de suivre un cours intitulé « Informatique et science du numérique », à raison de deux heures par semaine. « Il s'adresse à tous les niveaux de pratique. L'objectif est de leur faire découvrir le langage informatique et diverses utilisations tout au long de l'année. C'est un apprentissage pour leur permettre de programmer une page Internet, travailler sur les images, créer des jeux vidéos, de connaître les logiciels pour cela », indique Joël Delavault, professeur de Sciences

et vie de la terre (SVT) et Sébastien Sauvêtre, son collègue de maths, en charge de cet enseignement.

Au moment du bac, cet intérêt pour l'informatique peut rapporter avec un coefficient de 2 pour cette épreuve. « Les élèves doivent présenter un projet pendant huit minutes et ensuite répondre aux questions du jury pendant douze minutes. » À noter, qu'à partir de septembre prochain, un enseignement d'exploration de l'informatique sera proposé dès la seconde à tous les élèves. Là aussi, à raison de deux heures par semaine.

En anglais dans le texte

Une autre option est celle de la classe européenne que l'on peut suivre à partir de la seconde et qui associe la pratique de l'anglais et de l'histoire-géographie. « Nous avons ainsi travaillé cette année sur la colonisation au Kenya, la révolte des Mau Mau, la réaction des Britanniques et les sé-



En classe européenne, on parle anglais, c'est tout. D. F.

Grande-Bretagne. Au travers des thèmes, l'idée est d'essayer d'apporter aussi un regard critique », indique Claire Gy-Dupont, la prof d'anglais.

Le tout, bien évidemment dans la langue de Shakespeare. « L'objectif est, bien évidemment, de favoriser l'expression orale autant qu'on peut, notamment à travers des jeux de rôles », poursuit Claire Gy-Dupont. Et d'encourager les élèves à aller vers un bilinguisme qui ne peut être qu'un atout dans le monde moderne. En plus, là aussi, des points en plus (coefficient 2) sont à prendre au bac. **D. F.**

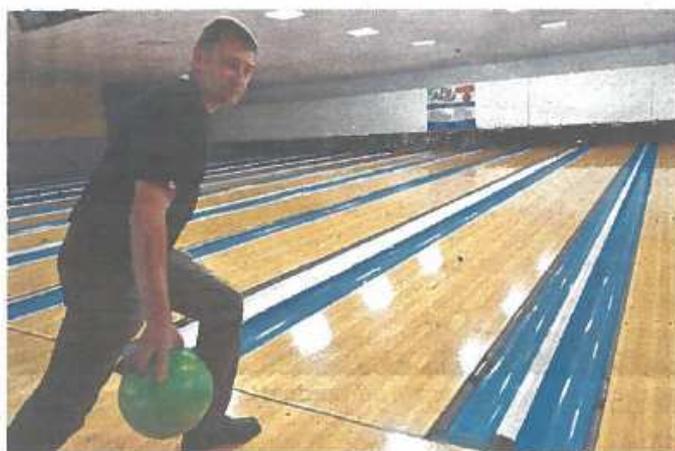
Corinne Javelaud, inspirée par le terroir



Corinne Javelaud. ARCHIVES J. BRAULT

CHÂTEAUBERNARD Corinne Javelaud assure une séance de dédicaces de son roman « L'Oubliée de la ferme des brumes », chez City Éditions, collection « Terre d'histoires », ce matin à partir de 10 heures au magasin Auchan de Châteaubernard. Originnaire du Périgord, elle y situait l'intrigue de son premier livre, « La Demoiselle du Mas Roule ». L'intrigue du deuxième, « La Dame de la villa Saphir », paru en 2015, se situe entre Cognac et Royan (Charente-Maritime), pendant les années folles.

Les amateurs de bowling sont servis



Richard Wilfried sur l'une des pistes du bowling. PHOTO SANDRA BALAHN

L'endroit paraît un peu surprenant. Mais les deux frères Richard et Wilfried Phelippeau ont sauté sur l'occasion lorsque les bâtiments situés 1 rue du Commerce étaient à vendre. Vu le rapport surface et prix, il n'y avait pas photo : c'est ici qu'ils monteraient leur bowling.

Ils en rêvaient depuis une quinzaine d'années. « Cela manquait un

peu à Cognac », fait remarquer Richard Wilfried. « Cognac Bowling » est ouvert depuis le 9 juin et offre 12 pistes, des tables de billard, des jeux vidéo et un point bar.

Horaires : lundi et mardi, de 17 h à minuit ; mercredi et dimanche, de 14 h à minuit ; jeudi, de 17 h à 1 h ; et vendredi, de 17 h à 2 h ; samedi enfin, de 14 h à 2 h.

Déchets : un nouveau défi pour les entreprises

Après des retours d'expériences positifs en Vienne et Deux-Sèvres, la Chambre de commerce et d'industrie d'Angoulême lance en Charente, le pacte « -10 % de déchets », auprès des entreprises, en partenariat avec Calitom, service public des déchets, Pôle Eco-Industries du Poitou-Charentes, et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

Plusieurs réunions d'informations ont été organisées dans le département, sous forme de « petits-déjeuners accueil ».

À Jarnac, il y a quelques jours, Julien Triscos, agent de Calitom, Jean-Marc Jugain, membre de la Chambre d'agriculture, conseiller au Pôle performance des entreprises, ont animé les débats, en présence de Michel Babinault, membre de Charente Nature, Cédric Lubat, chef d'entreprise.

« L'objectif est d'accompagner des entreprises volontaires à la mise en œuvre d'action de gestion et de réduction de leur production de déchets de -10 % sur vingt mois. Il s'agit d'une démarche simple, valorisante pour l'entreprise, avec réduction des coûts, d'une démarche citoyenne pour la protection de l'environnement ».

Le programme d'accompagnement est gratuit pour l'entreprise (1). L'échéancier a été présenté. De mars à juin 2016, présentation du Pacte et mobilisation des entreprises (inscription gratuite auprès de la CCI d'An-



Objectif : réduction de déchets. PHOTO S.C.

goulême, objectif : constituer un groupe de 20 entreprises environ), signatures de convention entre partenaires. De juillet 2016 à janvier 2017, connaître, planifier, prioriser ses actions liées à ses déchets (2). De février à novembre 2017, agir et mettre en œuvre ses actions de prévention. De décembre 2017 à janvier 2018, bilan individuel et collectif. En fin de démarche, l'entreprise sera certifiée.

Séverine Caillé

(1) Le coût pris en charge à 100 % est de l'ordre de 2 700 € HT.

(2) L'atelier n°1 : « comprendre l'origine de ses déchets » pourrait démarrer en septembre 2016.

- Les papas sont de plus en plus nombreux à obtenir la résidence alternée de leurs enfants
- Plus impliqués, ils se battent, parfois jusque devant les juges pour l'obtenir.



Une semaine sur deux Marco, 10 ans, vit chez son papa, Guillaume, l'autre semaine, c'est chez maman. Ici, à la sortie de son école

«Avant 6 ans, c'est perturbant pour l'enfant»

Catherine Amédéo-Maurice, médecin psychologue à Saint-Yrieix, a beaucoup travaillé sur la question de la résidence alternée. Elle vient même de dispenser une formation à plusieurs avocats du barreau de la Charente sur ce thème.

«La plupart des pédopsychiatres qui se sont penchés sur la question assurent qu'avant 6 ans la résidence partagée peut être dangereuse pour la construction psychique de l'enfant. Avant cet âge, l'enfant n'a pas la notion de temps, ni d'espace, il a besoin de repères fixes, et d'un lieu sécurisant et défini pour dormir, pour la toilette, les soins, explique la psychologue. Jusqu'à 6 ans, les experts préconisent plutôt une résidence chez la mère, si cette dernière n'est pas défaillante, car tout petit, l'enfant a un attachement inné à sa mère et cette dernière a des fonctions maternantes inconscientes que le père ne pourra pas assurer. Mais le lien père-enfant est tout aussi important. Jusqu'à 3 ans, il est conseillé que le père passe du temps avec l'enfant trois fois par semaine et,

de 3 à 6 ans, que le père prenne l'enfant à dormir une fois par semaine et un week-end sur deux.» La psychologue insiste bien, il ne s'agit pas de léser les pères. «À partir de 6 ans, je suis complètement favorable à la résidence alternée,



assure la psychologue. L'enfant est alors capable de demander "qui est-ce qui me garde ?", et de comprendre. Et peut ainsi grandir avec des repères maternels et paternels. Mais pour cela il faut que les deux parents soient

impliqués dans la vie de l'enfant et pour l'enfant, se respectent et communiquent», conditionne la spécialiste. Elle ajoute à l'inverse qu'à l'adolescence, «beaucoup d'enfants ayant vécu quasi exclusivement chez l'un des parents réclament d'aller vivre chez l'autre. Il faut les laisser faire, même si cela est un déchirement, souvent pour la mère. C'est que l'enfant a besoin de se construire avec l'image de son autre parent. C'est d'autant plus important chez les garçons.»

Avec papa une semaine sur deux

Amandine COGNARD
a.cognard@charentelibre.fr

Demain c'est la fête des pères. CL en a profité pour donner la parole aux papas, séparés ou divorcés, qui ont la garde alternée de leurs enfants. En France, ils sont de plus en plus nombreux. En 2012, 17 % des parents divorcés ou séparés fonctionnaient en résidence alternée. 73 % des enfants habitaient chez la mère et 7 % chez le père. Les divorcés étaient plus nombreux 21 %, que les non-mariés séparés: 11 %. C'est bien plus

qu'en 2003, où seulement, 12 % des divorcés et 7 % des séparés fonctionnaient sur ce mode de garde instauré par la loi de 2002. Un chiffre qui reste approximatif puisque les couples non mariés ne sont pas obligés de faire appel au juge pour organiser la vie de leur enfant mineur.

Plus de pères à la demander

Si le tribunal aux affaires familiales de la Charente ne tient pas de statistiques précises sur ce type de décision, le greffe confirme la tendance. «Depuis quelques années,

les pères sont plus nombreux à la demander, et plus nombreux à l'obtenir». Une tendance que confirme M^e Lena Lafont-Boutin, avocate au barreau de la Charente, spécialiste du droit de la famille. «En 42 ans de barre, j'ai clairement vu l'évolution. Avant, on donnait systématiquement la garde à la maman, aussi parce que les pères n'en faisaient même pas la demande, ils considéraient ne pas savoir s'occuper seuls d'un enfant. Aujourd'hui, la société a évolué, les papas s'impliquent beaucoup plus dans la vie de leurs enfants de manière générale», analyse l'avocate.

La vision des magistrats aussi a

beaucoup évolué, selon elle. «La nouvelle génération l'accorde souvent plus facilement.» Le juge n'intervient que lorsque les parents sont en désaccord, sinon ce sont eux qui choisissent ce qu'ils estiment le meilleur pour leur enfant. Quand le juge aux affaires familiales est saisi, il analyse plusieurs choses, «mais ce qui compte le plus c'est l'âge de l'enfant (lire encadré), la place que l'un ou l'autre tenait avant la séparation : qui s'occupait le plus des enfants... Et, ce qui est à mon sens le plus important: la relation sereine ou non entre les parents», décrit M^e Lafont-Boutin.

Évidemment, la proximité des domiciles et les disponibilités des parents jouent. À partir d'un certain âge, officiellement quand il a du discernement, l'enfant peut donner son avis, et avoir un avocat pour le représenter. Si la solution paraît «jolie sur le papier», l'avocate spécialiste nuance: «Beaucoup de clients reviennent aussi pour la faire arrêter car elle ne fonctionne pas. Et les juges doivent aussi cerner les papas qui veulent vraiment s'investir dans la vie de leur enfant et ceux qui voient seulement dans la garde alternée une manière d'échapper à la pension alimentaire.»

Emmanuel Jean, 44 ans

«À l'époque, j'étais un ovni»



«En 2002, j'étais un des premiers pères à obtenir la résidence alternée de mon enfant alors que la maman était contre», assure Emmanuel Jean, 44 ans, de Châteaubernard,

responsable commercial dans une tonnellerie. «À l'époque, ça a surpris: "Tu te sens capable d'assumer ?". Moi, je me fichais d'être un ovni, je ne voulais pas être papa deux week-ends par mois, je voulais participer à l'éducation de mon fils de 5 ans.» Il a donc fourni plusieurs témoignages, même de sa belle-famille, assurant qu'il s'occupait beaucoup de son fils. «À aujourd'hui 19 ans, mon fils affirme que ça lui a été bénéfique de voir autant sa mère que son père.»

Guillaume Arnou, 37 ans

«La médiation familiale»



«Depuis petit, c'est moi qui lui donnais son bain, souvent moi qu'il appelait la nuit». Guillaume Arnou assure faire partie de ces papas-poules. Jules avait 5 ans quand il s'est séparé de sa

maman. La résidence alternée a tout de suite été une évidence. On est juste passés devant le juge pour valider les choses. «On n'est pas toujours d'accord, admet ce papa de 37 ans, infirmier à Girac, mais pas plus qu'un couple qui vit sous le même toit. Quand on a eu un différend sur son changement d'école, on est allés voir l'association Racine, à Angoulême, qui fait de la médiation familiale. Ils nous ont aidés à dialoguer malgré le contexte difficile de la séparation.»

Johan Coudert, 31 ans

«Plusieurs fois devant la psy»



Séparé depuis 2012, Johan Coudert, 31 ans, de Torsac, s'est d'abord entendu avec sa compagne pour mettre en place une garde atypique. «Je l'avais les lundis, jeudis, vendredis et

un week-end sur deux. Mais en 2014, j'ai reçu une lettre indiquant que mon ex réclamait la résidence principale de ma fille de 4 ans». Impossible pour ce papa qui s'en est toujours beaucoup occupé. «L'alternance déjà en place a joué en ma faveur», analyse-t-il. «Mais finalement le rythme une semaine/une semaine que j'ai obtenu est meilleur pour ma fille. Elle peut vraiment se poser. On est tous passés devant la psy, ma fille, sa maman, moi et on a un bon équilibre», assure-t-il.

Guillaume Chave, 37 ans

«J'ai adapté mes horaires»



«Pour moi il était envisageable de laisser plus de place à la maman qu'à moi», témoigne Guillaume Chave, 37 ans, séparé depuis 2 ans, qui a ses deux enfants de 10 et 14 ans une

semaine sur deux. «On n'a pas été devant le juge, on a décidé ça ensemble, on se fait confiance», décrit ce papa, infirmier libéral d'Angoulême qui a aménagé ses horaires de travail pour pouvoir s'occuper de ses enfants. «Quand je ne les ai pas, je travaille 5 ou 7 jours, et la semaine où je les ai, je ne travaille que deux jours. Les enfants ont trouvé leur place et nous aussi». Il avoue avoir eu peur, lors de sa séparation, de devoir aller en justice: «Le père est directement mis à l'écart.»

Le Rouillacais se fait entendre

Ils étaient une centaine de manifestants dont une quinzaine de maires du Rouillacais à manifester hier devant la préfecture. Pour dire non au rattachement à GrandCognac.

Sylviane CARIN
s.carin@charentelibre.fr

La pluie n'a pas brisé leur enthousiasme. Ils sont venus en cortège de Rouillac pour dire non au rattachement de leur communauté de communes à GrandCognac. Ils sont une centaine de manifestants dont une quinzaine de maires, ceints de leur écharpe tricolore, rassemblés ce vendredi après-midi devant la préfecture de la Charente. Une immense banderole assortie d'un cœur rouge - «J'aime le Rouillacais, j'y tiens» - les accompagne depuis le début de leur campagne. Ils la brandissent aujourd'hui à Angoulême,

”

C'est une ruralité vivante, une ruralité dont la société a besoin, qui va disparaître.

comme hier à la foire de Rouillac, comme un symbole. Le symbole d'une CDC de plus de 10.000 habitants qui ne veut pas se fondre dans une communauté d'agglomération neuf fois plus grande qui englobe ses voisines de Cognac, Jarnac, Segonzac et Châteauneuf. Ils l'ont dit et redit au préfet. Ils ont fait appel devant la commission départementale. En vain. Mais ils espèrent toujours. «Nous ne voulons pas d'un mariage forcé» répètent-ils, à l'envi.

Christian Vignaud, le président du Rouillacais, a remis hier à Khalida Sellali, secrétaire générale de la préfecture une pétition de 3.800 signatures en faveur du non. Il compte désormais sur la consultation des conseils municipaux pour infléchir l'administration. Si 40 des 79 communes représentant au moins la moitié de la population se prononcent

en faveur du non, la commission départementale devra réexaminer la demande de Rouillac.

Le nouveau préfet, un espoir...

Le porte-parole de la contestation mise aussi sur le changement de préfet. Pierre N'Gahane, le successeur de Salvador Pérez, arrive en Charente le 27 juin. «J'ai demandé une entrevue pour qu'il comprenne que notre territoire a envie de continuer à vivre, à se développer, à monter des projets», plaide Christian Vignaud, soutenu dans sa démarche par Claude Mesnard son prédécesseur et Jérôme Lambert, le député frondeur. «C'est une ruralité vivante, une ruralité dont la société a besoin, qui va disparaître. Dans les grosses structures, l'administration prend le pas», appuie le premier en rappelant combien «sa» CDC était novatrice. Qu'il s'agisse de la culture avec le Vingt-Sept ou des logements sociaux.

«On assiste à un véritable déni de

démocratie. Au bout du compte, c'est le préfet qui décidera», accuse le parlementaire en promettant d'écrire à tous les maires, pour qu'ils pèsent dans la décision finale. Ce qui ne changera pas la position de Michel Trainaud, le premier magistrat de Rouillac, favorable depuis le début à la fusion avec GrandCognac.

Le vote du conseil municipal de Cognac, le plus important, interviendra le 19 juillet. La future communauté d'agglomération de Grand-Cognac doit être en ordre de marche le 5 janvier. D'ici là, un rebondissement est toujours possible. Les manifestants veulent y croire, tout en reconnaissant que la partie est «compliquée».



Ils étaient une centaine de manifestants à s'être déplacés hier après-midi devant la préfecture de la Charente.

Photo S. C.

Cognac: tout, vous saurez vraiment tout sur les bébés

■ Un forum «Bien naître» est ouvert à tous aujourd'hui à La Salamandre ■ Ateliers et conférences sont au menu de cet événement voulu comme un espace d'échanges autour de la naissance.

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelibre.fr

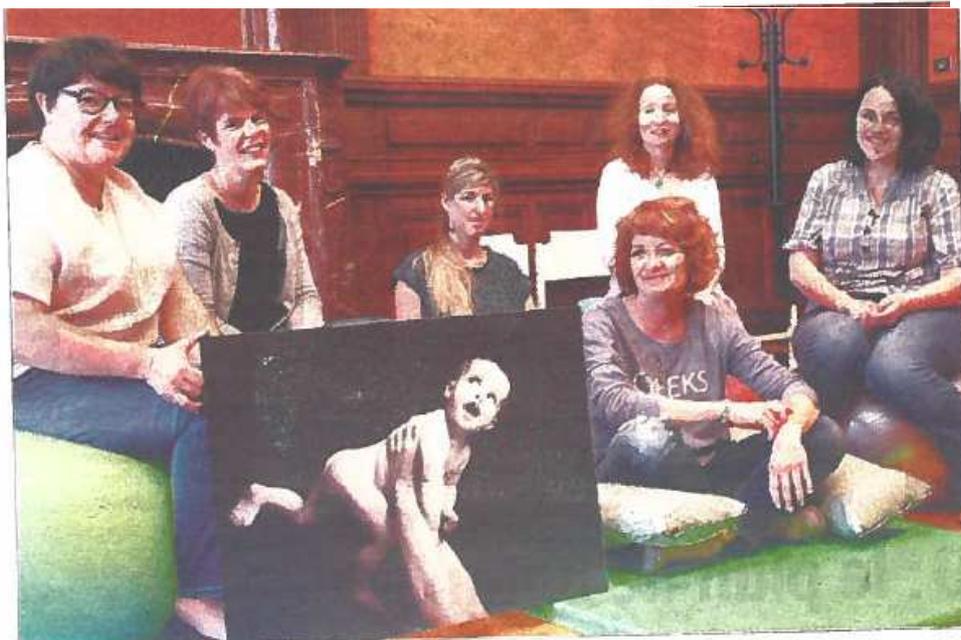
Vous êtes une future maman, un futur papa, vous l'êtes déjà depuis peu ou plus encore, vous êtes de jeunes grands-parents, c'est le moment où jamais de vous rendre aujourd'hui au centre des congrès de La Salamandre de Cognac. Toute la journée, l'avant et l'après naissance, la grossesse, l'accouchement, l'allaitement, l'alimentation du nouveau-né, mais aussi la place du père, la reprise du travail post-maternité, sont parmi les nombreux sujets à l'affiche du forum «Bien naître» organisé par le centre hospitalier intercommunal du pays de Cognac. L'établissement sort de ses murs pour aller à la rencontre du grand public. «avec la volonté d'informer sur tout ce qui touche au nouveau-né dans un cadre moins formel, plus propice aux échanges et c'est ce qu'on souhaite en premier lieu durant cette journée», indique Anne Rougnant, sa directrice adjointe. «C'est une première (1). On a essayé d'être le plus exhaustif possible afin d'apporter des réponses à chacun.» Trois conférences et quatre ateliers sont au cœur du programme de ce rendez-vous très complet en effet, dont un atelier spécial initiation à l'hypnose pour les femmes

Un programme riche et complet

9h15: ouverture du forum à La Salamandre à Cognac.
9h45, 12h45, 15h15: ateliers «portage bébé».
9h45 et 12h45: ateliers «initiation hypnose».
10h30, 13h30, 16 h: ateliers «massage bébé».
10h30, 13h30, 16 h: atelier «ballons et postures accouchement».
11 h: conférence «Naître dans une

maternité Initiative hôpital ami des Bébé (IHAB).
14h: conférence «La place du père».
15h15: atelier «échanges et discussions avec Leche League».
16h30: conférence «Reprise du travail et allaitement».
18 h: clôture du forum.

Pour les ateliers, les inscriptions sont reçues sur place.



Les équipes du centre hospitalier se sont mobilisées depuis des semaines pour faire de ce forum une réussite.

Photo G. B.

(lire encadré ci-dessous). Tous seront animés par des professionnels du centre hospitalier, notamment de sa maternité labellisée depuis des années «Amie des bébés». Gynécologues, sages-femmes, comme médecins, ostéopathes et anesthésistes seront sur place, autant dire que même les femmes sur le point d'accoucher sont les bienvenues ce samedi vu la présence de tous ces professionnels. «Elles pourront accoucher en toute sérénité», sourit Anne Rougnant.

Place du père et reprise du travail des thèmes «récurrents»

Toujours avec ce même souci de ne pas être trop formel, les organisateurs ont également convié à ce rendez-vous des intervenants non issus du milieu hospitalier, à l'instar de ceux de l'association des mères allaitantes «Leche league France» et d'un membre du groupe de pères qui s'est constitué à Angoulême.

«Il viendra témoigner lors de la conférence sur la place du père, une place importante, on les oublie encore un peu trop souvent», rappelle Nathalie Denimal, sage-femme cadre de l'hôpital. Un thème «récurrent»

” La volonté d'informer sur tout ce qui touche au nouveau-né dans un cadre moins formel, plus propice aux échanges.

dans son quotidien professionnel, raison pour laquelle les organisateurs ont choisi de le traiter tout comme celui de la reprise du travail pour les jeunes mamans, «une vraie source d'inquiétudes pour elles en général, en particulier pour les femmes allaitantes», souligne-t-elle. «Non seulement, la reprise (10 semaines après l'accouchement) est un peu trop précoce pour ces dernières, mais elles se retrouvent aussi et trop souvent dans l'im-

possibilité de poursuivre dans cette voie faute d'installations appropriées sur leur lieu de travail pour tirer leur lait et le stocker par exemple, alors que des lois existent pourtant.»

Des solutions aussi à défaut, que les représentants de la caisse d'allocation familiales (CAF), de l'Unicef, et des nombreuses autres associations locales liées à l'enfance associés à cet événement et présentes pourront leur fournir. «L'objectif est d'apporter des connaissances, d'échanger en direct comme de fournir de multiples conseils et informations pratiques aux visiteurs. Alors qu'ils n'hésitent surtout pas à nous solliciter car là nous serons totalement disponibles», conclut Anne Rougnant, laquelle espère bien voir parents et enfants envahir en nombre La Salamandre lors de ce forum parti pour s'inscrire dans la durée en cas de réussite.

(1) L'an dernier, le centre avait tenu un forum dédié aux personnes âgées à la seule attention des professionnels de santé.

L'hypnose, une pratique en plein essor

«Ce n'est pas à la Messmer», précise d'emblée Anne Rougnant, en référence à l'hypnotiseur star du petit écran. De l'hypnose douce seulement, une pratique en essor utilisée de plus en plus en chirurgie, dans l'univers pédiatrique et les maternités, comme c'est le cas à celle de Cognac. Les visiteurs du forum en auront un aperçu ce matin lors d'un atelier d'initiation et de préparation. «Il s'agit d'une méthode pratiquée sur demande qui vise à libérer ou détourner l'esprit des futures mères avant et pendant l'accouchement, afin de les aider à se focaliser sur le bonheur qui vient plutôt que sur la douleur, explique-t-

elle. Elle est pratiquée par des professionnels formés pour cela à la maternité». Elle s'adresse autant aux femmes qui souhaitent accoucher sans péridurale qu'avec, soit près de la moitié des patientes qui mettent au monde dans l'établissement. «C'est absolument sans danger et les résultats sont probants», souligne Anne Rougnant. On peut bien sûr pratiquer cette hypnose dans la salle nature de l'établissement également. Une stratégie de détournement d'attention répétitif de nature «hypnotique» en quelque sorte, à l'instar de ce qu'est le bercement, les caresses ou le chant par exemple pour les bébés.

Grande-Champagne

Le territoire s'équipe pour soigner l'accueil des touristes



François Raud, vice-président de la CDC de Grande-Champagne et Emmanuelle Breuil-Salles en charge du volet tourisme, sur le site de la table d'orientation installée à Genté devant un panorama à 360°.

Photo CL

La commission «tourisme, patrimoine et culture» de la communauté de communes (CDC) de Grande-Champagne poursuit ses initiatives avec la première phase d'installation de mobilier de plein air visant à agrémenter les circuits réservés aux touristes et aux visiteurs sur son territoire (1). Dernièrement à Genté, la table d'orientation a été équipée de plaquettes indiquant les points cardinaux et les villages qui se déclinent dans un panorama grandiose. «La municipalité va réaliser un aménagement des abords et une remise en état des marches pour accéder en toute sécurité à cette table», précise François Raud, premier adjoint à Genté et vice-président de la CDC de Grande-Champagne, accompagné d'Emmanuelle Breuil-Salles en charge du volet «tourisme, patrimoine et culture». D'ici les premiers jours de juillet, les douze communes seront équipées. Tables et bancs sont déjà installés à Verrières au Moulin de Bellevue,

un banc destiné aux personnes à mobilité réduite aux Trois-Pierres à Angeac-Champagne, circuit en voie de labellisation 4 handicaps. Une table de pique-nique au lavoir de La Voûte à Ambleville et une autre déjà installée au départ du sentier à l'entrée du village, sur un espace agrémenté de jeux pour les enfants. Les pupitres d'information sur le patrimoine, seront placés près du Moulin des Plantes à Saint-Fort, château Monchoisi à Lignières, champ d'expérience entre Marville et Genté... et dans chaque commune au départ des circuits qui tous seront également répertoriés sur internet rubrique «Visorando». À noter que dans ce domaine, la CDC de Grande-Champagne a déjà balisé ses sentiers de randonnée, dessiné les parcours «Pas à Pas» des centres bourgs et mis en place les caches pour les adeptes de géocaching.

(1) Plus d'informations sur les circuits au 05 45 83 94 15.

■ CHÂTEAUBERNARD

Atelier jeune public à la médiathèque

«Quelle heure est-il Monsieur Soleil ?» sera le thème de l'atelier mis en place mercredi 22 juin à 14 heures, à la médiathèque. L'espace Mendès-France organise cette animation à destination des enfants à partir de 8 ans, sur le fonctionnement d'un cadran solaire. Ce dernier permet de connaître l'heure et de comprendre les mouvements de la Terre. Un objet inépuisable de découvertes: Une animatrice scientifique apprendra aux enfants à construire un cadran solaire. Réservation obligatoire au 05 45 32 76 76.

**SAINT-PALAIS-DU-NÉ (16) - CHAMPNIERS (16)
CONDÉON (16) - PESSAC (33) - SAINT-MARTIAL-SUR-LE-NÉ (17)
BARRET (16) - CHÂTEAUBERNARD (16) - JONZAC (17)**

Gaston BLANCHARD (†),
Fernand et Paulette BLANCHARD,
Dédé et Claudine BLANCHARD,
Gilbert (†) et Marcelle (†) BLANCHARD,
Léo (†) et Simone BLANCHARD,
Raymond et Monique BLANCHARD,
Josiane et Jean-Pierre BADETS,
Monique et Jacques ROUX,
Gislaine et Dédé BERNARD,
Patrick(†) et Hélène BLANCHARD,
Bernard et Martine BLANCHARD,
Jean-Marie et Déo BLANCHARD,
ses enfants ;
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants,
les familles BLANCHARD, MONTEIXIER, DESSE
ont la douleur de vous faire part du décès de

M^{me} Irène BLANCHARD,
née MONTEIXIER,

survenu dans sa 95^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le **lundi 20 juin 2016, à 14 h 30**, en l'église de Saint-Palais-du-Né, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune.

M^{me} Blanchard repose à son domicile, où la famille recevra les visites ce jour, samedi et dimanche, de 10 heures à 18 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Maison funéraire, SARL PF Rullaud, caveaux et monuments, Barbezieux, 05.45.78.19.80.

El Khomri-Martinez: le dialogue de sourds

■ Le dialogue a été renoué hier entre la ministre du Travail et le secrétaire général de la CGT, mais chacun a campé sur ses positions ■ Les «désaccords sur la loi Travail se sont confirmés».

La ministre du Travail et le secrétaire général de la CGT ont fait le constat de leurs désaccords persistants sur la loi Travail à l'issue d'une rencontre très attendue, la première depuis début mars. «Il y a des points de désaccords entre la CGT et le gouvernement sur des choses de fond, ces désaccords se sont confirmés aujourd'hui», a déclaré hier Philippe Martinez à sa sortie du ministère du Travail, après un entretien d'une heure et demie avec Myriam El Khomri. Cette dernière a confirmé que le gouvernement et la CGT n'avaient «pas trouvé de consensus». «Nous avons des désaccords qui ne sont pas nouveaux», a-t-elle ajouté, mais «nous avons eu un échange constructif, argumenté, sur cette

primauté que nous entendons donner à l'accord d'entreprise» sur l'accord de branche, l'un des points du texte auxquels s'oppose la CGT.

Hierarchie des normes: «possibles dérogations»

Tout en insistant sur le respect de la hiérarchie des normes, Ph. Martinez a évoqué pour la première fois de possibles «dérogations» dans les entreprises, dont le bien-fondé serait contrôlé par une «commission de branche». Parmi les divergences avec le gouvernement, il a cité les questions «des licenciements économiques, de la médecine du travail, du référendum d'entreprise». «Il faut retirer ou réécrire ces articles», a-t-il insisté. Ph. Martinez a fait des propositions en ce sens à M. El Khomri, qui a assuré qu'elle allait les «regarder attentivement».

Après avoir récemment accusé la CGT de pratiquer «la politique de la chaise vide», la ministre a estimé qu'il était «important» d'avoir «renoué le dialogue» avec la centrale de Montreuil. L'absence de consensus sur la loi Travail «ne veut pas dire que nous ne sommes pas en capacité de mieux travailler ensemble», a-t-elle ajouté.

Toutefois, le gouvernement ne retirera pas les articles qui fâchent la CGT. «Enrichir le texte oui, mais sans dénaturer la philosophie, c'est très clair de ce point de vue là, et notamment la primauté de l'accord d'entreprise en matière de temps de travail», a-t-elle déclaré. L'article 2, consacrant la primauté des accords d'entreprise sur la branche, a fait l'objet de débats extrêmement tendus au Sénat jeudi, avec près de 200 amendements dé-

posés. Manuel Valls a prévenu que cet article «ira jusqu'au bout». Philippe Martinez, qui doit trouver une porte de sortie honorable après avoir été aux avant-postes de la contestation sociale depuis mars, demandait la suspension du débat parlementaire, après avoir longtemps réclamer le retrait pur et simple du texte.

«
Enrichir le texte oui,
mais sans
en dénaturer
la philosophie,
c'est très clair
de ce point de vue là.

Il a l'opinion publique pour lui: plus de six Français sur dix (64%) estiment que, «face aux mouvements sociaux», le gouvernement «doit retirer» le projet de loi travail, selon un sondage Tilder/LCI/OpinionWay.

Mobilisation maintenue les 23 et 28 juin

Parmi ses militants, certains restent sur la ligne dure du retrait, quand d'autres s'interrogent sur la capacité de la CGT à maintenir une mobilisation en perte de vitesse face à un gouvernement inflexible. La première organisation syndicale doit aussi compter avec les six autres membres de l'intersyndicale (FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL, Fidl), qui se montrent «détermi-



Très attendu, le rendez-vous entre la ministre du Travail Myriam El-Khomri et le leader de la CGT Philippe Martinez, hier matin, n'a pas permis de rapprocher les positions de l'un et de l'autre sur la loi Travail. Photo AFP

Air France: nouveau préavis de grève fin juin

Les pilotes d'Air France sont de nouveau appelés à faire grève du 24 au 27 juin inclus pour défendre l'emploi et leurs rémunérations, ont annoncé hier les syndicats SNPL, Spaf et Alter (non représentatif). Les trois organisations estiment que la direction d'Air France n'a formulé que «des très vagues promesses» pendant les négociations menées à l'occasion de la précédente grève (11 au 14 juin). Lancé au début de l'Euro, ce mouvement social avait conduit à l'annulation de 20% des vols en moyenne, les destinations moyen-courriers étant les plus touchées.

nés». FO a prévenu: «S'il prenait l'idée au gouvernement de passer en force à l'Assemblée nationale en juillet avec le 49-3, elle ne lâcherait pas, y compris à la rentrée.» Ph. Martinez a lui-même indiqué hier qu'il ne voyait «aucune raison» de renoncer aux prochaines journées

d'action. Le 23 juin, l'intersyndicale appelle à des grèves, rassemblements, manifs. Le 28 juin, jour du vote au Sénat, nouvelles grèves et manifestation. Elle compte aussi remettre les résultats de la votation citoyenne qu'elle a organisée à la Présidence de la République.

L'anonymat promis aux policiers

François Hollande a dit vouloir «garantir l'anonymat» des forces de l'ordre en dehors de leur service: la promesse a été applaudie dans leurs rangs, mais ne sera pas aisée à mettre en pratique.

Le double assassinat perpétré lundi soir, au domicile même des victimes à Magnanville (Yvelines), par un homme se revendiquant de Daech, «doit nous amener à donner aux policiers et aux gendarmes les moyens de se défendre lorsqu'ils ne sont pas en service», a déclaré le chef de l'État lors de l'hommage organisé hier à Versailles. Il s'agit de leur permettre de conserver «leurs armes à tout moment, comme cela a été admis pour les policiers dans le cadre de l'état d'urgence». Mais «il nous faut aussi éviter (...) que les policiers et les gendarmes soient identifiés» et «pris pour cibles par les malfaiteurs qu'ils ont mis hors d'état de nuire», a-t-il ajouté.

«Je vais te fumer»

Interrogés, de nombreux membres des forces de l'ordre ont applaudi, relayés par les puissants syndicats de police qui l'avaient expressément demandé dès mardi au ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve. Ils avaient été reçus au lendemain du drame qui a suscité une très grande émotion parmi les forces de l'ordre. Le ministre avait annoncé, pour les policiers, la pérennisation du port d'arme hors service après la fin de l'état d'urgence en vigueur jusqu'au 26 juillet. Au-delà du drame de Magnanville qui a visé un policier ciblé en tant que tel selon les autorités, l'anonymat des forces de l'ordre est un



«Deux héros du quotidien»: François Hollande a rendu hier un hommage solennel et poignant au couple de fonctionnaires de police, Jessica Schneider et Jean-Baptiste Salvaing, assassiné lundi par un jihadiste.

Photo AFP

problème récurrent. Elles se plaignent souvent que les noms des fonctionnaires apparaissent dans les procédures, ce qui permet de les identifier et fait d'eux des «cibles», selon leur expression. «Maintenant, avec toutes ces graines d'islamistes radicaux qu'on trouve au coin des rues et qui tuent, c'est encore pire», résume Patrice Ribeiro, de Synergie-Officiers. Les cas d'enquêteurs menacés car identifiés à la suite d'enquêtes sont minoritaires, mais frappent les esprits. Jeudi, un policier rentrant chez lui près de Paris a déposé plainte après avoir été agressé par

un homme porteur d'un bracelet électronique. Une vieille connaissance: «T'es flic, je vais te fumer, je t'avais prévenu qu'on allait se retrouver», a dit le suspect. «Il faut que nos collègues apparaissent dans les procédures sous leurs matricules», ont indiqué les responsables de Synergie, du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure (SCSI-CFDT), d'Alliance et d'Unité-police-SGP-FO, tous à l'unisson. «Cela se fait dans des services antiterroristes», selon Christophe Rouget du SCSI. «Il faut se faire domicilier au commissariat pour tous les actes même les plus

courants», dit Nicolas Comte (FO). Mais cela pose plusieurs problèmes, selon les autorités qui doivent mettre en œuvre les annonces présidentielles: techniques, de changement de procédures, etc. Et quid des témoignages d'enquêteurs, en personne, lors des procès? Autre écueil: les multiples reportages télévisés montrant des forces de l'ordre en action, notamment sur la TNT. Mercredi, des policiers, lors de l'inauguration d'un état-major place Beauvau, ont demandé à être filmés de dos. «On a peur», a avoué l'un d'eux.